



Début 2023, la ministre de l'Enfance a lancé un plan visant à réduire le coût des crèches et milieux d'accueil de l'enfant. Cette volonté d'augmenter l'accessibilité financière relance le débat sur la gratuité des services. Demain, tout serait-il gratuit, des transports à la culture ? Entre pragmatisme et idéologie du 'tout gratuit', sur quelles bases être plus juste ?

Demain, tout pour zéro euro...

# LA GRATUITÉ, UNE PANACÉE CONTRE LES INÉGALITÉS ?

Stephan GRAWEZ

« **L**e débat sur la gratuité revient régulièrement dans l'actualité. Le plus souvent, ces dernières années, c'était autour des transports en commun locaux, avec le relais d'expériences menées à plusieurs endroits en Europe, dont celle de Dunkerque, analyse Philippe Defeyt, économiste et responsable de l'Institut pour un Développement Durable. Ce débat se greffe sur cette question plus large, explorée par des économistes, des sociologues et aussi des activistes : si on veut accompagner les gens, pour orienter les choix, est-ce qu'il vaut mieux agir sur les revenus pour leur donner des moyens suffisants pour qu'ils puissent faire leurs propres choix. Ou est-ce qu'on travaille avec des services plus ou moins gratuits, plus ou moins subsidiés ? »

## ACCOMPAGNER LA GRATUITÉ

En matière d'accueil de la petite enfance, la ministre Linard vient de choisir la deuxième option en Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout d'abord, les crèches seront gratuites pour les ménages qui bénéficient de l'intervention majorée (BIM) de l'assurance soin de santé. C'est-à-dire les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale du CPAS ou d'une allocation de sécurité sociale comme personne handicapée, ou encore de la garantie de revenu aux personnes âgées. Par ailleurs, un tarif diminué de 30% sera appliqué pour les familles monoparentales, puisqu'elles ne contribueront plus que pour 70% du prix. Ce qui correspond à celui en vigueur pour les familles nombreuses (voir article ci-après).

« En général on ne se préoccupe pas de savoir s'il va y avoir des listes d'attente. »

« Le débat sur la gratuité n'est pas binaire. Les situations sont souvent mixtes, complète l'économiste. Par exemple, une personne en maison de repos contribue grosso modo pour moitié aux frais de séjour, alors que l'autre moitié est à charge de la collectivité. Pour les transports en commun, deux tiers sont déjà pris en charge par la collectivité. Et, dans certains cas, l'employeur règle le solde du prix de l'abonnement de ses travailleurs. Ces derniers ne paient donc quasi rien. »

Il en va de même en matière de culture, où un consommateur ne paie environ qu'un tiers du prix réel du coût d'une place à l'opéra, alors que les deux tiers restants sont à charge de la collectivité ou de sponsoring privé. Parfois, la gratuité est totale. Pour certains soins de prévention, comme les frais de dentiste, elle l'est jusqu'à dix-huit ans.

« En dehors de positionnements idéologiques non basés sur l'observation du réel, les économistes se retrouvent malheureusement un peu trop souvent seuls pour rappeler que les questions sont avant tout celles de l'accès à ces divers services et celle de la redistribution des moyens d'action, c'est-à-dire le

pouvoir d'achat au sens très large, poursuit Philippe Defeyt. On doit bien constater que cela ne marche pas toujours. Pour reprendre l'exemple des soins de prévention, même gratuits, cet avantage n'est pas activé par tout le monde. Recourir à ce type de soins n'est pas qu'une question de niveau de pauvreté ou d'éducation. En activant des soins de prévention gratuits ou très bon marché, on part de pourcentages relativement faibles et l'on va vers des pourcentages relativement élevés, mais qui n'atteignent pas 100%. Ceci signifie que, même où elle est instaurée, la gratuité ne va pas changer grand-chose si elle n'est pas accompagnée d'autres politiques. Elle n'est pas suffisante à elle seule. »

## EFFET D'AUBAINE

Dans le secteur culturel, les politiques tarifaires préférentielles ne sont guère évaluées. « Prenons un service partiellement subsidié, comme l'opéra. Est-ce que des tarifs moins chers favorisent l'accès des personnes qui n'ont pas nécessairement, au départ, tous les outils économiques, culturels et autres pour y accéder ? Il ne s'agit pas de dire que tout le monde doit aller à l'opéra. La question est de voir si baisser le tarif modifie la fréquentation. On constate que celle-ci reste essentiellement élitiste. La probabilité que des personnes en difficulté aillent assister à tel spectacle est quasiment nulle, sauf si un travail d'accompagnement, de préparation, de mise à l'aise des bénéficiaires est réellement mené, comme avec l'association Article 27. »

Deux effets indésirables guettent toutefois la gratuité. En premier lieu, l'effet d'aubaine. Il se produit lorsque des usagers qui utilisaient déjà un service en le payant peuvent tout d'un coup le consommer... mais gratuitement. « Dans les transports en commun locaux, cet effet d'aubaine a beaucoup joué. De plus, même des gens qui se déplaçaient à pied ou en vélo en profitent, sans que cela diminue vraiment l'usage de la mobilité mécanique. Et même si, à certains moments de la semaine, la gratuité amène de nouveaux usagers, cet effet positif doit-il mobiliser autant de moyens ? », questionne Philippe Defeyt. Beaucoup d'économistes préféreront sans doute privilégier une solution autre que celle de la subvention. Si on a un objectif de mobilité visant à favoriser d'autres modes de déplacements, on peut aussi rendre la voiture plus chère.

Le deuxième effet concerne la dévalorisation. « Les transports en commun sont culturellement encouragés et valorisés, mais, à l'inverse, ils perdent de leur valeur parce que, en règle générale, ce qui est gratuit n'est pas bien géré. Quand il n'y a aucun 'signal-prix' ou que celui-ci est tellement faible, ou bien que le subside est tellement important, ça ouvre la voie à une dévalorisation. On peut aussi illustrer cela avec le logement social, qui est un logement extrêmement bon marché puisque, pour les personnes précarisées, il correspond à maximum 20% de leurs revenus. Mais on arrive à constater que les loyers sont si modérés qu'ils ont peu d'impact sur la gestion budgétaire des

sociétés de logement, et donc, que certains locataires finissent par ne pas payer... Il y a une dévalorisation ».

En matière de logement, comme d'accueil des enfants, la même question surgit cependant : celle du manque de places et donc de l'accès à tous. « Dans beaucoup de programmes ou de politiques subsidiées, en général, on ne se préoccupe pas de savoir s'il va y avoir des listes d'attente. Dans ce cas, certains pourront profiter des subsides et d'autres personnes, qui seraient dans les conditions, n'y auront pas droit. Appliquer ce que j'appelle le "rationnement démocratique" permettrait de résoudre la question de la redistribution d'une ressource en quantité limitée et à qui ? »

## DIFFÉRENCIATION

« Tant que l'on n'aura pas réalisé une grande réforme sur une redistribution plus équitable des revenus, il faut bien que l'on continue à subsidier certains services ou programmes. Entièrement d'accord. Mais sans aller jusqu'à la gratuité. Si l'on subsidie de manière différenciée en fonction du revenu, c'est déjà mieux. Mais ce n'est pas le cas en maison de repos, par exemple. Pourquoi trouve-t-on normal que la contribution des parents soit proportionnelle aux revenus pour les crèches, mais pas pour les maisons de repos ? »

Encore faut-il avoir une vision correcte du revenu et éviter l'effet de seuil : c'est-à-dire passer de tout à rien si le revenu est juste au-dessus de ce seuil. « C'est la classe moyenne inférieure qui est pénalisée. Prenons un ménage classique où les deux personnes gagnent leur vie. Même s'ils ont de petits revenus ou si l'un des deux travaille à temps partiel, la somme de leurs revenus les met bien au-dessus du seuil BIM ou du ta-

rif social. Ils sont effectivement en quelque sorte pénalisés. Un certain nombre de personnes de la classe moyenne inférieure - dans laquelle figurent également de petits indépendants - a-t-il clairement conscience qu'en dépassant tout juste ce seuil, il risque de payer les soins de santé plus chers, de perdre la réduction sur les transports ou encore une bourse d'études pour un enfant ? Cet effet de seuil peut créer un ressentiment qu'on peut aussi retrouver chez des personnes qui étaient allocataires avec un certain nombre d'aides et qui constatent qu'une fois qu'elles se remettent à travailler elles perdent certains 'avantages'. Il faut une progressivité. »

**« Il faut mesurer la capacité contributive de quelqu'un à son niveau de vie. »**

Mais une autre nécessité est évoquée : celle de passer du concept de revenu disponible à celui de niveau de vie. Car, en matière d'équité, il est important d'élargir encore le regard. « Le revenu n'est plus un prédicteur parfait du niveau de vie de la personne. Un salarié de la classe moyenne qui bénéficie d'une carte d'essence, cela augmente le sien, mais n'a pas une traduction dans son revenu. En bas de l'échelle des revenus, une personne qui habite un logement social améliore son niveau de vie, puisqu'au lieu d'acquitter huit cents euros de loyer, elle va en payer trois cents. Elle dispose d'un avantage de cinq cents euros qui ne se traduit pas dans ses revenus. Dans certaines situations, pour des choses importantes, il faut mesurer la capacité contributive de quelqu'un à son niveau de vie et pas seulement à son revenu. » ■

(Le revenu BIM est d'environ vingt-cinq mille euros brut de revenus imposables par an. Plus cinq mille euros par enfant.)

## INQUIÉTUDES EN CRÈCHES

Lorsqu'on évoque le secteur des crèches, un leitmotiv revient : celui des places disponibles. Le nouveau plan de la ministre de l'Enfance, Bénédicte Linard, veut y remédier en promettant d'en créer cinq mille deux cents nouvelles. Plus directement tangibles, ce sont les tarifs qui sont aussi au cœur du nouveau dispositif. Gratuité pour les BIM et coût limité à 70% pour les familles monoparentales. Comme la mesure va d'abord toucher les parents déjà utilisateurs des crèches, l'effet d'aubaine va jouer, sans vraiment accroître le nombre de bénéficiaires. « On a toujours adapté le tarif à la situation des familles en difficulté, notamment monoparentales, explique Françoise Malotaux, directrice des Bouts d'Choux, l'une des crèches du réseau SONEFA à Namur. Entre une infirmière ou une personne agent d'entretien, on faisait la différence. Via une enquête sociale, on appréciait la situation personnelle : seule ou en couple, avec voiture ou logement... et on allait au minima du tarif. Mais jamais jusqu'à zéro, même si on en avait l'autorisation. »

Ce que met en place la ministre n'est donc pas très nouveau. Ce qui change est une forme de généralisation et sa médiatisation. « Maintenant que les gens sont au courant, ils vont demander leur réduction de 30% », observe la directrice. Dans cette structure, la participation financière des parents (PFP) était cal-

culée sur les derniers salaires nets, cumulés pour un ménage. Par contre, à l'avenir, ce sera sur base de la déclaration fiscale, qui élargit l'assiette à l'ensemble des revenus annuels.

Dans ce nouveau système, le nombre de bénéficiaires avec des PFP nulles ou réduites va augmenter. Dans une crèche du Brabant wallon, fréquentée majoritairement par des parents étudiants, la situation financière est déjà catastrophique, puisque les recettes directes provenant des PFP ont chuté drastiquement. L'inquiétude gronde donc pour savoir comment l'ONE va pondérer ces pertes. Dans le système précédent, les parents payant un prix plein compensaient les tarifs réduits. Aujourd'hui, la crainte d'un déséquilibre est réelle. Enfin, la question de l'équité et de seuils reste entière. « On va aller appliquer un système uniforme pour les familles monoparentales à 70% de la PFP, sans tenir compte que certaines peuvent avoir tout de même des revenus confortables ; ou à l'inverse qu'une famille monoparentale bénéficie d'un logement social par rapport à une autre qui n'a pas cet avantage. » La ministre s'est engagée « dans les prochains mois » à élaborer une grille tarifaire plus progressive... Demain, on rase gratis ! (St.G.)

Retrouver une version longue de cet article dans les "+ de L'appel".  
[magazine-appel.be/](http://magazine-appel.be/)

La griffe  
de Cécile Bertrand

## BÉNÉDICTE LINARD ET LA PETITE ENFANCE



Aujourd'hui je  
promets des  
crèches  
accessibles à  
tout le monde !

Et demain on  
rase gratis

cecile.bertrand

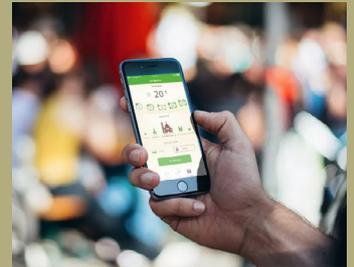
### INDICES

#### RÉACTIONNAIRES.

La brochure *Rendons l'Église au peuple de Dieu*, récemment publiée sous la coupole du Vicariat de la santé du diocèse de Liège (*L'appel* 03/2023, p.23) suscite plus que des remous dans l'Église catholique de Belgique. Elle propose en effet d'abolir la prêtrise pour supprimer le cléricalisme. Outre des réactions du diocèse de Liège et de son évêque, cette idée a vu s'élever contre elle tous les tenants d'une Église catholique conservatrice, qui ont lancé une pétition à son encontre.

#### TÉLÉPHONÉE.

Dans le nord de la France, on donne maintenant à la quête comme on paie au marché : avec son smartphone. On a le choix entre cinq montants, et il ne faut même pas cliquer. Un système facile, silencieux, et sans connexion internet.



#### RÉVOLUTIONNAIRE.

L'Église catholique d'Allemagne compte prochainement être gouvernée par un "conseil synodal" où le pouvoir sera partagé entre laïcs, prêtres, diacres et évêques. Ce projet a déjà été fortement contesté par le Vatican.

#### DÉMISSIONNÉ.

Le pape a démis de ses fonctions le Belge René Stockman, Supérieur général de la Congrégation des Frères de la Charité, connu pour son opposition à l'euthanasie. Sa gestion de la congrégation et de ses finances était contestée de longue date. L'ASBL des Frères de la Charité, qui gère des écoles et des hôpitaux psychiatriques en Belgique, affirme que cela n'a pas de conséquence sur ses activités.